

REVUE DE PRESSE DE LA SEMAINE : 24

13 06 16 Ce qu'il reste à faire pour redresser les retraites

SOLVEIG GODELUCK

Les Echos

Dans son projet de rapport annuel, le Conseil d'orientation des retraites met en évidence l'importance de la croissance des revenus d'activité pour équilibrer le régime des retraites.

L'horizon s'éclaircit. Dans son rapport annuel provisoire sur l'évolution et les perspectives des retraites en France, le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que le système de retraite demeurera en déficit à l'horizon 2020, mais que son besoin de financement se réduira à 0,2 % du PIB - autrement dit, autour de 4 milliards d'euros. En 2015, il s'élevait encore à 0,3 % du PIB, et dans le creux de la vague, en 2008, à plus de 0,7 points de PIB.

Au-delà de 2020, le COR émet plusieurs hypothèses, en fonction de la vitesse à laquelle croissent les revenus d'activité. C'est l'un des déterminants les plus puissants de l'équilibre financier après, bien sûr, la démographie. « Le système de retraite pourrait, en cas de croissance suffisante des revenus d'activité, revenir à l'équilibre financier et dégager des excédents à plus long terme », écrit le Conseil.

En effet, le retour dans le vert serait garanti dès le milieu des années 2020 avec une hausse de 1,8 % des revenus d'activité. Dans le scénario médian, à +1,5 %, la courbe ondoierait, puis les déficits prendraient fin durablement vers 2036-2037.

Souvent critiqué pour ses prévisions trop optimistes en termes de chômage, le COR répète que le taux de chômage a un effet limité sur ses prévisions. Certes, il diminue les rentrées de cotisations salariales à court terme, mais il existe des mécanismes de prise en charge qui constituent autant de transfert vers le système de retraites, et à long terme les pensions versées coûteront moins cher.

« La situation financière du système de retraite serait ainsi nettement meilleure avec un taux de chômage de 10 % mais des revenus d'activité croissant de 2 % par an (en excédent de 1,7 % du PIB en 2060) qu'avec un taux de chômage de 4,5 % mais une croissance des revenus d'activité de 1,5 % par an (excédent de 0,5 % du PIB en 2060) », illustre-t-il.

Donner des outils au législateur

Par ailleurs, le COR examine l'équilibre du système sur une période de 25 ans, de 2016 à 2040. Si la croissance des revenus d'activité est de 1,5 %, il persiste un léger besoin de financement de 0,1 % du PIB. Au-delà, le système serait en excédent.

Le COR se livre également à des expériences de laboratoire, afin de donner des outils au législateur quand il s'attaquera de nouveau au sujet des retraites. Si la croissance des revenus était limitée à 1 %, pour assurer l'équilibre sur 25 ans, plusieurs leviers sont actionnables. Il faudrait augmenter de 1,2 point de pourcentage de taux de cotisation dès 2017, ou bien abaisser de 3,8 % toutes les pensions de retraite. Bien entendu, tout cela est théorique, car les réformateurs agissent généralement sur plusieurs manettes simultanément.

@Solwii

En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/economie-france/social/0211023193889-retraites-un-besoin-de-financement-ramene-a-4-milliards-en-2020-2006016.php?XPqYpeDOW2y818Gz.9>

13 06 16 Les Suisses ne veulent pas entendre parler d'une retraite à 67 ans

Romandie

Travailler après l'âge de 65 ans n'est pas une option pour une majorité des Suisses. Selon un sondage, plus de la moitié de la population (57%) se prononce contre le relèvement progressif de l'âge de la retraite.

L'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans n'a aucune chance d'être acceptée par les Suisses, révèle un sondage publié dans Le Matin Dimanche et la SonntagsZeitung. Seules quelque 27% des 13'000 personnes interrogées se disent pour et 16% sont indécises.

Aucune catégorie d'âge ne soutient majoritairement la réforme. Les 50-64 ans sont ceux qui sont le moins enclins à vouloir prolonger les années au bureau ou en entreprise. Ceux qui sont déjà à la retraite ne voient par contre pas d'inconvénient à ce que les plus jeunes triment plus longtemps.

Même constat du côté des partis, sauf pour le PLR et les Vert'libéraux. Au PLR, la moitié des partisans disent oui à un relèvement. Ce sont les électeurs de l'UDC qui le rejette le plus fortement à 68% devant ceux du PS, qui disent non à 60%.

Débat actuel

Le projet de prévoyance vieillesse 2020 d'Alain Berset, qui inclut un relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, est actuellement débattu au Parlement. Le peuple se prononcera le 25 septembre sur l'initiative de la gauche et des syndicats "AVSplus", qui veut revaloriser le poids de l'AVS dans le système des retraites.

Les Suisses ne sont pas dupes, estime l'Alliance "AVSplus" dans un communiqué dimanche. Repousser l'âge de la retraite fragiliserait les salariés et ouvriers, qui ont déjà du mal à garder leur emploi jusqu'à l'âge de 65 an

14 06 16 Retraites : les pensions mises à contribution sans le dire

SOLVEIG GODELUCK

Les Echos

Quand on veut réformer les retraites, on se pose habituellement trois questions. Faut-il repousser l'âge de départ à la retraite ? Geler les pensions ? Augmenter les cotisations ? François Fillon en 2010, et Jean-Marc Ayrault en 2014 ou les partenaires sociaux gestionnaires de l'Agirc-Arrco en 2015, ont chacun fait leur choix entre ces diverses recettes pour redresser les comptes.

Ces mesures ont des effets parfois puissants. Le report à 62 ans de l'âge légal de départ ainsi que l'augmentation progressive de la durée de cotisation requise vont élever l'âge moyen de départ à la retraite. Sur 2011-2020, ce levier de l'âge -contribuera à hauteur de 50% à 60% à la couverture des besoins de financement liés au vieillissement de la population, indique le COR.

Effets cumulatifs

Mais une autre loi retraite, celle de 1993, continue d'avoir un effet massif. Il y a vingt-trois ans, il a été décidé que le montant des salaires pris en compte pour calculer la retraite ne serait plus revalorisé en proportion de la hausse des revenus d'activité, mais en fonction de l'indice des prix à la consommation. Même chose pour le montant des pensions. L'effet est d'autant plus important actuellement que l'inflation est très faible voire nulle depuis trois ans, alors que le salaire moyen par tête continue à augmenter sensiblement (+1,8 % sur douze mois). Les effets de la désindexation des retraites par rapport aux salaires sont cumulatifs : à long terme, la réforme de 1993 est très profitable pour les comptes des retraites.

Selon le COR, entre 2003 et 2060, la baisse de la pension moyenne relative des retraités couvrirait à elle seule plus d'un quart des besoins de financement liés au vieillissement, dans l'hypothèse où les revenus d'activité ne croîtraient que de 1 %. S'ils croissaient de 2 %, elle compterait pour les deux tiers de l'effort.

L'avantage du dispositif, c'est qu'il n'y a pas de débat : l'ajustement se fait tout seul. De plus, les retraités ne sont pas à plaindre, avec un niveau de vie égal à 105 % en moyenne de celui des actifs : les pensions continuent en effet à grimper car les carrières des générations récentes sont plus complètes, avec un meilleur niveau de qualification. Toutefois, le mouvement va s'inverser à partir de cette année. Et le taux de remplacement va fortement baisser à moyen terme.

S. G., Les Echos

17 06 16 Retraite : les ressources liées aux cotisations très éparées selon les régimes

Par Jean-Christophe Chanut

La tribune

Les ressources affectées aux systèmes de retraites se sont élevées à 296,4 milliards d'euros en 2014, dont un un peu plus des trois quarts proviennent de cotisations sociales (234 milliards d'euros)

La part des cotisations sociales dans les ressources des régimes de retraite a diminué de quatre points en dix ans. Pour la seule Cnav, les cotisations ne représentent "que" moins des deux tiers des ressources. Pour d'autres régimes, comme celui de la SNCF ou des exploitants agricoles, les cotisations sont mêmes minoritaires.

Sur le front du financement des retraites, ça va mieux, ou, plutôt, ça va moins mal. Selon le rapport annuel 2016 du Conseil d'orientation des retraites (COR), le besoin de financement de l'ensemble des régimes (c'est-à-dire le déficit) serait égal à 0,2% du PIB en 2020, soit environ 4,5 milliard d'euros. Dans son précédent rapport de 2015, le COR estimait encore que ce déficit serait plutôt de 0,4% du PIB. Cette baisse des besoins de financement s'explique surtout par l'augmentation de l'âge moyen du départ à la retraite avec une pension à taux plein, à la suite des réformes intervenues. Toujours selon le COR, un retour à l'équilibre des régimes est même envisageable avant 2030, à la condition que le taux de croissance des revenus d'activité progresse d'au moins 1,5% par an et que le taux de chômage descende durablement et nettement en dessous de 10%. Selon, les dernières perspectives de l'Insee, ce taux de chômage devrait se situer à 9,9% à la fin 2016.

La part des cotisations dans les ressources a chuté de 4 points en dix ans

De fait, une baisse du taux de chômage liée à des reprises d'activité permettra d'augmenter la masse salariale et donc les cotisations retraites. Mais ce même rapport du COR souligne que la part des cotisations dans le financement des retraites va décroissant. En 2014, les dépenses du système de retraite se sont élevées à 304,7 milliards d'euros et les recettes à 296,4 milliards d'euros. Or, un peu plus des trois quarts du financement du système de retraite proviennent de cotisations sociales (234 milliards d'euros) - dont 38 milliards d'euros de cotisations de l'État en tant qu'employeur au régime de la fonction publique d'État.

Le reste des ressources est constitué pour moitié d'impôts et taxes affectées (Itaf) à hauteur de 36 milliards d'euros, soit 12 % des ressources. Ainsi, une contribution tarifaire d'acheminement, à la charge des consommateurs d'électricité finance une partie de la Caisse nationale électrique et gazière (retraites des

électriciens). Des droits de consommations sur les vins contribuent aussi, curieusement, à financer les retraites

Les autres ressources sont composées de prises en charge par l'État (2 %, pour l'essentiel des subventions d'équilibre pour certains régimes spéciaux), de transferts d'organismes tiers, comme l'assurance chômage ou la branche famille de la Sécurité sociale (6 %) et, enfin, de recours à la dette ou aux réserves pour couvrir les besoins de financement (3 %).

Le COR souligne qu'entre 2004 et 2014, la part des cotisations dans les ressources du système a diminué de quatre points alors que celle des Itaf a progressé d'autant environ.

Mais si l'on rentre dans le détail, on remarque que les structures de financement par régime sont assez disparates...

Les cotisations Cnav représentent moins des deux-tiers des ressources

Fait peu connu, la part des Itaf dans l'ensemble des ressources s'est accrue à la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) dans les années récentes, alors qu'elle a diminué au RSI (le régime social des indépendants) en contrepartie d'une part plus importante de transferts après à son intégration financière à la Cnav. Résultat, maintenant, pour ces deux régimes Cnav et RSI ce sont moins des deux tiers des ressources qui proviennent de... cotisations. Pour la Cnav, outre les Itaf, le financement provient essentiellement de transferts de la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales) au titre des majorations de pension pour trois enfants et plus.

Pour d'autres régimes, la part des cotisations est même minoritaire au sein des ressources, c'est notamment le cas du régime des exploitants agricoles dont 42% des ressources proviennent de la « compensation généralisée » auxquelles s'ajoutent 33% de « taxes comportementale ».

Le régime SNCF financé à hauteur de 62% par une subvention de l'Etat

Pour d'autres régimes, confrontés généralement à une situation démographique très défavorable, le financement est majoritairement assuré par une subvention d'équilibre versée par l'Etat. C'est notamment le cas de nombreux régimes spéciaux - ce qui fait couler beaucoup d'encre - comme la RATP (57% des ressources), la SNCF (62%) et... 78% pour le régime des mines.

Quant à la fameuse caisse nationale des industries électriques et gazières (Cnieg), son financement est assuré à 20% par des Itaf, 36% par des transferts et... 44% par des cotisations.

A l'inverse, certains régimes de base financent leurs prestations presque intégralement par des cotisations. C'est notamment le cas de la caisse des professions libérales (CNAVPL) et des régimes de la fonction publique, en particulier celui de la fonction publique de l'Etat qui est financé à 99% par des cotisations sociales.... Versées aux trois quarts, certes, par l'Etat en tant qu'employeur.

Pour les régimes complémentaires, l'essentiel des ressources provient des cotisations sociales. C'est notamment le cas à hauteur de près de 80% des ressources pour les régimes Arrco et Agirc, le reste provenant essentiellement de l'Unedic et de la Cnieg (au titre de l'adossement).

En conclusion, ces différences de structures de ressources entre régimes de retraite, prévient le COR, limitent la pertinence d'une comparaison des seuls taux de cotisation légaux ou conventionnels, beaucoup d'autres paramètres doivent entrer en ligne de compte. Une comparaison pourtant souvent effectuée pour dénoncer les inégalités entre régime.